

États financiers intermédiaires consolidés résumés non audités de

ROGERS SUGAR INC.

Trimestres clos les 30 décembre 2017 et 31 décembre 2016

(aucun audit ni examen des présents n'a été réalisé par les auditeurs indépendants de la Société)

ROGERS SUGAR INC.

(non audité)

États intermédiaires consolidés résumés du résultat net et du résultat global
(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

<i>États intermédiaires consolidés résumés du résultat net</i>	Pour les trimestres clos les	
	30 décembre 2017	31 décembre 2016
Produits (note 21)	204 883 \$	159 604 \$
Coût des ventes	161 770	131 428
Marge brute	43 113	28 176
Charges administratives et de vente	8 187	5 290
Frais de distribution	3 241	2 290
	11 428	7 580
Résultat des activités d'exploitation	31 685	20 596
Produits financiers (note 6)	(135)	(115)
Charges financières (note 6)	4 139	2 420
Charges financières nettes (note 6)	4 004	2 305
Bénéfice avant impôt sur le résultat	27 681	18 291
Charge d'impôt sur le résultat		
Exigible	5 761	3 845
Différé	1 704	894
	7 465	4 739
Bénéfice net	20 216 \$	13 552 \$
Bénéfice net par action (note 16)		
De base	0,19 \$	0,14 \$
Dilué	0,18 \$	0,14 \$

<i>États intermédiaires consolidés résumés du résultat global</i>	Pour les trimestres clos les	
	30 décembre 2017	31 décembre 2016
Bénéfice net	20 216 \$	13 552 \$
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui pourraient être reclassés par la suite dans le résultat net		
Couvertures de flux de trésorerie (note 9)	(367)	1 394
Impôt relatif aux autres éléments du résultat global (note 9)	97	(367)
Écarts de conversion	102	–
	(168)	1 027
Bénéfice net et résultat global pour la période	20 048 \$	14 579 \$

Les notes afférentes aux présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités en font partie intégrante.

ROGERS SUGAR INC.

(non audité)

États intermédiaires consolidés résumés de la situation financière
(en milliers de dollars)

	30 décembre 2017	30 septembre 2017*	31 décembre 2016
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie	9 084 \$	17 033 \$	2 634 \$
Liquidités soumises à des restrictions (note 7)	3 348	4 201	–
Clients et autres débiteurs	69 316	80 107	50 669
Impôt sur le résultat recouvrable	–	1 174	–
Stocks (note 8)	182 544	173 129	134 363
Charges payées d'avance	2 168	2 892	1 588
Instruments financiers dérivés (note 9)	1 447	93	919
Total des actifs courants	267 907	278 629	190 173
Actifs non courants			
Liquidités soumises à des restrictions (note 7)	–	631	–
Immobilisations corporelles	199 850	190 875	177 780
Immobilisations incorporelles	33 324	25 374	1 830
Autres actifs (note 10)	1 037	982	472
Actifs d'impôt différé	13 947	15 048	17 574
Instruments financiers dérivés (note 9)	2 432	2 323	879
Goodwill (note 11)	337 911	320 130	229 952
Total des actifs non courants	588 501	555 363	428 487
Total des actifs	856 408 \$	833 992 \$	618 660 \$
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Facilité de crédit renouvelable (note 12)	87 500 \$	20 000 \$	30 000 \$
Fournisseurs et autres créiteurs	80 189	125 260	48 583
Impôt sur le résultat à payer	1 153	–	887
Provisions	422	478	913
Obligations liées aux contrats de location-financement	50	48	48
Instruments financiers dérivés (note 9)	3 758	6 665	2 527
Déventures convertibles subordonnées non garanties (note 14)	59 434	–	49 464
Tranche à court terme des autres passifs à long terme (note 13)	3 876	4 703	–
Total des passifs courants	236 382	157 154	132 422
Passifs non courants			
Facilité de crédit renouvelable (note 12)	140 000	150 000	60 000
Avantages du personnel	37 698	39 169	53 642
Provisions	1 730	1 753	1 746
Instruments financiers dérivés (note 9)	2 231	2 381	4 186
Obligations liées aux contrats de location-financement	100	114	148
Déventures convertibles subordonnées non garanties (note 14)	52 417	111 544	58 856
Passifs d'impôt différé	41 129	37 133	35 124
Autres passifs à long terme	–	588	–
Total des passifs non courants	275 305	342 682	213 702
Total des passifs	511 687	499 836	346 124
Capitaux propres			
Capital social (note 15)	101 335	101 335	134 404
Surplus d'apport	300 281	300 247	200 189
Composante capitaux propres des déventures convertibles subordonnées non garanties (note 14)	3 141	3 141	1 188
Déficit	(61 161)	(71 860)	(53 778)
Cumul des autres éléments du résultat global	1 125	1 293	(9 467)
Total des capitaux propres	344 721	334 156	272 536
Total des passifs et des capitaux propres	856 408 \$	833 992 \$	618 660 \$

Les notes afférentes aux présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités en font partie intégrante.

* Comprend l'ajustement de l'attribution du prix d'achat liée à un exercice précédent (se reporter aux notes 4 et 11).

ROGERS SUGAR INC.

(non audité)

États intermédiaires consolidés résumés des variations des capitaux propres
(en milliers de dollars, sauf les nombres d'actions)

Pour le trimestre clos le 30 décembre 2017									
	Nombre d'actions	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Composante capitiaux propres des débetures convertibles	Cumul du profit latent sur les régimes d'avantages du personnel	Cumul du profit (de la perte) sur les couvertures de flux de trésorerie	Cumul des écarts de conversion	Déficit	Total
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 septembre 2017	105 743 582	101 335	300 247	3 141	1 190	295	(192)	(71 860)	334 156
Bénéfice net pour la période	-	-	-	-	-	-	-	20 216	20 216
Dividendes (note 15)	-	-	-	-	-	-	-	(9 517)	(9 517)
Rémunération fondée sur des actions (note 17)	-	-	34	-	-	-	-	-	34
Couvertures de flux de trésorerie, après impôt (note 9)	-	-	-	-	-	(270)	-	-	(270)
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	102	-	102
Solde au 30 décembre 2017	105 743 582	101 335	300 281	3 141	1 190	25	(90)	(61 161)	344 721

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2016									
	Nombre d'actions	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Composante capitiaux propres des débetures convertibles	Cumul (de la perte) latente sur les régimes d'avantages du personnel	Cumul du profit sur les couvertures de flux de trésorerie	Déficit	Total	
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} octobre 2016	93 850 160	133 528	200 201	1 188	(10 494)	-	(58 870)	265 553	
Bénéfice net pour la période	-	-	-	-	-	-	13 552	13 552	
Dividendes (note 15)	-	-	-	-	-	-	(8 460)	(8 460)	
Rémunération fondée sur des actions (note 17)	-	-	11	-	-	-	-	11	
Options sur actions exercées (note 17)	80 000	451	(23)	-	-	-	-	428	
Conversion de débetures convertibles en actions ordinaires (note 14)	65 384	425	-	-	-	-	-	425	
Couvertures de flux de trésorerie (note 9)	-	-	-	-	-	1 027	-	1 027	
Solde au 31 décembre 2016	93 995 544	134 404	200 189	1 188	(10 494)	1 027	(53 778)	272 536	

Les notes afférentes aux présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités en font partie intégrante.

ROGERS SUGAR INC.

(non audité)

Tableaux intermédiaires consolidés résumés des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

	Pour les trimestres clos les	
	30 décembre 2017	31 décembre 2016
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	20 216 \$	13 552 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	3 456	3 212
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 5)	687	53
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés comprise dans le coût des ventes	(4 753)	(1 256)
Charge d'impôt sur le résultat	7 465	4 739
Cotisations aux régimes de retraite	(1 862)	(1 268)
Charge de retraite	391	1 977
Charges financières nettes (note 6)	4 004	2 305
Rémunération fondée sur des actions (note 17)	137	11
Perte résultant de la sortie d'immobilisations corporelles	-	1
Autres	7	-
	29 748	23 326
Variations des éléments suivants :		
Clients et autres débiteurs	14 635	18 113
Stocks	6 129	(53 242)
Charges payées d'avance	820	1 043
Fournisseurs et autres créditeurs	(53 249)	1 968
Provisions	(79)	(335)
	(31 744)	(32 453)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(1 996)	(9 127)
Intérêts payés	(5 135)	(3 738)
Impôt sur le résultat payé	(3 631)	(6 431)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(10 762)	(19 296)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes payés (note 15)	(9 517)	(8 447)
Augmentation de la facilité de crédit renouvelable (note 12)	57 500	30 000
Paiement de frais de financement (note 10)	(122)	-
Exercice d'options sur actions (note 17)	-	428
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement	47 861	21 981
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Regroupement d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise (note 4)	(42 061)	-
Entrées d'immobilisations corporelles, après déduction du produit de la sortie	(2 955)	(1 297)
Entrées d'immobilisations incorporelles	(100)	-
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(45 116)	(1 297)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie	68	-
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(7 949)	1 388
Trésorerie à l'ouverture de la période	17 033	1 246
Trésorerie à la clôture de la période	9 084 \$	2 634 \$

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 18)

Les notes afférentes aux présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités en font partie intégrante.

1. Entité présentant l'information financière

Rogers Sugar Inc. (« Rogers » ou la « Société ») est une société domiciliée au Canada constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le siège social de Rogers est situé au 123, rue Rogers à Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 3V2. Les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités de Rogers pour les trimestres clos le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 comprennent les comptes de Rogers et de sa filiale, Lantic Inc. (collectivement, la « Société »). Les activités principales de la Société consistent à raffiner, à emballer et à commercialiser le sucre et les produits de l'érable.

2. Mode de présentation et déclaration de conformité

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités ont été préparés conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, selon les méthodes comptables appliquées par la Société dans ses plus récents états financiers consolidés annuels audités, sauf pour ce qui est de l'adoption des modifications de l'IAS 7, de l'IAS 12, et de l'IFRS 12 comme il est décrit à la note 3 c). Certaines informations, particulièrement celles par voie de notes afférentes, qui sont normalement comprises dans les états financiers consolidés annuels audités préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), ont été omises ou résumées. Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités ne comprennent donc pas toute l'information requise pour les états financiers consolidés annuels et, par conséquent, ils doivent être lus à la lumière des états financiers consolidés annuels audités et des notes afférentes établis pour l'exercice clos le 30 septembre 2017. Aucun audit ni examen des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités trimestriels n'a été réalisé par les auditeurs externes de la Société et le conseil d'administration en a autorisé la publication le 1^{er} février 2018.

b) Base d'évaluation

Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments significatifs suivants des états consolidés résumés non audités de la situation financière :

- i) les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur;
- ii) le passif au titre des prestations définies est comptabilisé comme étant le montant total net de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminué du total de la juste valeur des actifs des régimes et des coûts des services passés non comptabilisés;
- iii) les actifs acquis et les passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition.

2. Mode de présentation et déclaration de conformité (suite)

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités sont présentés en dollars canadiens, le dollar canadien étant la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près, sauf indication contraire et pour les montants par action.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice en question.

Dans le cadre de l'établissement des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités, les jugements importants posés par la direction dans l'application des méthodes comptables de la Société ainsi que les principales sources d'estimation relative à l'incertitude sont les mêmes que ceux appliqués et décrits dans les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 30 septembre 2017.

3. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables présentées dans les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 30 septembre 2017 ont été appliquées uniformément lors de l'établissement des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités, sauf pour ce qui suit :

a) Méthode de consolidation

i) Filiales

Les états financiers consolidés comprennent la Société et les filiales qu'elle contrôle, soit Lantic Inc. (« Lantic ») et L.B. Maple Treat Corporation (« LBMT »). LBMT est issue du regroupement de cinq entreprises, à savoir LBMT, Highland Sugarworks Inc. (« Highland »), Les Produits de l'érable du Grand Nord Inc. (« Grand Nord » a fusionné avec LBMT le 1^{er} décembre 2016), 9020-2292 Québec Inc. (« Decacer ») et les actifs de Sucro-Bec L. Fortier Inc. (« Sucro-Bec »). Le contrôle existe lorsque la Société est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de prise de contrôle, jusqu'à la date de la perte de ce contrôle. Les conventions comptables des filiales ont été harmonisées avec celles de la Société.

3. Principales méthodes comptables (suite)

a) Méthode de consolidation (suite)

i) Filiales (suite)

Les soldes et les transactions intersociétés, ainsi que les profits et pertes latents qui découlent de transactions intersociétés, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

b) Avantages du personnel

i) Unités d'actions liées à la performance réglées en trésorerie :

Au cours du trimestre considéré, la Société a mis en œuvre un régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP »), aux termes duquel les hauts dirigeants ont droit à un paiement en trésorerie. Un passif est inscrit relativement aux services acquis et il est comptabilisé à la juste valeur, selon le cours de l'action ordinaire de la Société, dans les créditeurs, une charge correspondante étant comptabilisée dans les charges administratives et de vente. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre d'unités dont on s'attend à ce que les conditions de service et les conditions de performance soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend des unités d'attributions qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance autres que des conditions hors marché à la date d'acquisition des droits. Jusqu'au règlement du passif, la juste valeur du passif doit être réévaluée à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière et toute variation de la juste valeur doit être comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net de la période.

c) Nouvelles normes et interprétations adoptées

i) IAS 7, *Initiative concernant les informations à fournir*

Le 7 janvier 2016, l'IASB a publié le document *Disclosure Initiative (Amendments to IAS 7)*. Les modifications s'appliquent de façon prospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. L'application anticipée est autorisée.

Les modifications comprennent des obligations d'information qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les changements dans les passifs découlant d'activités de financement, y compris les changements découlant des flux de trésorerie et les changements sans effet de trésorerie. L'un des moyens de satisfaire à ces nouvelles obligations d'information consiste à effectuer un rapprochement entre les soldes d'ouverture et les soldes de clôture des passifs découlant d'activités de financement.

La Société a adopté les modifications de l'IAS 7 lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice débutant le 1^{er} octobre 2017. L'adoption de la norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers intermédiaires consolidés.

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Nouvelles normes et interprétations adoptées (suite)

ii) IAS 12, *Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes*

Le 19 janvier 2016, l'IASB a publié le document *Recognition of Deferred Tax Assets for Unrealized Losses (Amendments to IAS 12)*. Les modifications s'appliquent rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. L'application anticipée est autorisée.

Les modifications précisent que l'existence d'une différence temporaire déductible dépend uniquement d'une comparaison de la valeur comptable d'un actif et de sa valeur fiscale à la fin de la période de présentation de l'information financière et qu'elle n'est pas touchée par d'éventuels changements de la valeur comptable ou de la manière attendue de recouvrer l'actif. Les modifications clarifient également la méthode de détermination des bénéfices imposables futurs servant à évaluer l'utilisation des différences temporaires déductibles.

La Société a adopté les modifications de l'IAS 12 lors de l'établissement de ses états financiers intermédiaires consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2017. L'adoption des modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers intermédiaires consolidés.

iii) Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2014-2016

Le 8 décembre 2016, l'IASB a publié des modifications à portée restreinte visant trois normes dans le cadre de son processus d'améliorations annuelles. Chacune de ces normes révisées comporte des dispositions transitoires et des dates de prise d'effet qui lui sont propres.

La norme suivante a fait l'objet d'une révision :

- Clarification pour préciser que l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, s'applique également aux intérêts classés comme détenus en vue de la vente, comme détenus en vue d'une distribution ou dans les activités abandonnées, s'appliquant de manière rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017.

La Société a adopté la modification lors de l'établissement de ses états financiers intermédiaires consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2017. L'adoption des modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers intermédiaires consolidés.

d) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore au trimestre clos le 30 décembre 2017 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités. Les nouvelles normes et les modifications aux normes et interprétations en cours d'examen sont présentées ci-après.

3. Principales méthodes comptables (suite)

d) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

i) IFRS 2, *Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions*

Le 20 juin 2016, l'IASB a publié les modifications apportées à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, en vue de clarifier la manière selon laquelle certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions doivent être comptabilisés. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. À des fins de simplification, les modifications peuvent être appliquées de manière prospective. L'application rétrospective ou anticipée est permise si l'information est disponible sans avoir recours à des connaissances a posteriori.

Les modifications fournissent des exigences relativement à la comptabilisation :

- des effets des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie;
- des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net concernant l'obligation légale relative aux retenues d'impôt à la source;
- d'une modification des modalités qui a pour effet qu'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres.

La Société a l'intention d'adopter les modifications apportées à l'IFRS 2 lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice débutant le 30 septembre 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme sur les états financiers consolidés de la Société n'a pas encore été établie.

ii) IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. L'IFRS 15 remplacera l'IAS 11, *Contrats de construction*, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, l'IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, l'IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et la SIC-31, *Produits des activités ordinaires — opérations de troc impliquant des services de publicité*. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'application anticipée est autorisée.

3. Principales méthodes comptables (suite)

d) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

ii) IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (suite)

La norme préconise un modèle unique qui s'applique aux contrats conclus avec des clients et deux méthodes de comptabilisation des produits des activités ordinaires : à un moment donné ou au fil du temps. Le modèle consiste en une analyse en cinq étapes des transactions axée sur les contrats et visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés et quel montant est comptabilisé. De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits des activités ordinaires comptabilisés et/ou sur le moment de leur comptabilisation.

La nouvelle norme s'applique aux contrats conclus avec des clients. Elle ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers ou aux contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres IFRS.

La Société a l'intention d'adopter l'IFRS 15 lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice débutant le 30 septembre 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme sur les états financiers consolidés de la Société n'a pas encore été établie.

iii) IFRS 16, *Contrats de location*

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*. Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'application anticipée est permise pour les entités qui adoptent également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, à la date de l'adoption initiale de l'IFRS 16 ou qui l'ont adopté avant cette date. L'IFRS 16 remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*.

Cette norme instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. Le preneur est tenu de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation représentant son droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et une obligation locative qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs.

Cette norme reprend en substance les exigences de comptabilisation pour le bailleur qui sont énoncées dans l'IAS 17, tout en exigeant de ce dernier qu'il présente des informations plus exhaustives. D'autres aspects du modèle de comptabilisation des contrats de location ont été touchés, y compris la définition d'un contrat de location. Des dispositions transitoires ont également été prévues.

3. Principales méthodes comptables (suite)

d) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

iii) IFRS 16, *Contrats de location* (suite)

La Société a l'intention d'adopter l'IFRS 16 lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice débutant le 29 septembre 2019. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme sur les états financiers consolidés de la Société n'a pas encore été établie.

iv) IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*

Le 8 décembre 2016, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*.

L'interprétation précise que la date de la transaction servant à déterminer le cours de change à appliquer lors de la comptabilisation initiale de l'actif, de la charge ou du produit connexe (ou d'une partie de ceux-ci) correspond à la date à laquelle la comptabilisation initiale par l'entité de l'actif ou du passif non monétaire au titre d'une contrepartie versée ou reçue par anticipation a eu lieu.

L'interprétation s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'application anticipée est autorisée.

La Société a l'intention d'adopter l'interprétation lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice débutant le 30 septembre 2018, selon le cas. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de l'interprétation n'a pas encore été établie.

v) IFRIC 23, *Incertitude relativement aux traitements fiscaux*

Le 7 juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 23, *Incertitude relativement aux traitements fiscaux*.

L'interprétation énonce les critères de comptabilisation des passifs et actifs d'impôt exigible et différé dans les cas où il existe des incertitudes relativement aux traitements fiscaux.

L'interprétation s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'application anticipée est autorisée.

L'interprétation exige d'une entité :

- qu'elle détermine si elle doit tenir compte de certains traitements fiscaux séparément ou s'ils devraient plutôt être regroupés, en fonction de la méthode offrant les meilleures prévisions quant au dénouement de l'incertitude;
- qu'elle comptabilise une incertitude relative au montant de l'impôt à payer (ou à recouvrer) s'il est probable qu'elle payera (ou recouvrera) un montant au titre de l'incertitude ;
- qu'elle évalue une incertitude fiscale en fonction du montant le plus probable ou de la valeur attendue, selon la méthode fournissant la meilleure prévision du montant à payer (à recouvrer).

3. Principales méthodes comptables (suite)

d) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

v) IFRIC 23, *Incertitude relativement aux traitements fiscaux* (suite)

La Société a l'intention d'adopter l'interprétation lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice débutant le 29 septembre 2019. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de l'interprétation n'a pas encore été établie.

vi) Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2015-2017

Le 12 décembre 2017, l'IASB a publié des modifications à portée restreinte visant trois normes dans le cadre de son processus d'améliorations annuelles.

Les modifications s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2019, l'application anticipée étant autorisée. Chacune de ces normes révisées comporte des dispositions transitoires qui lui sont propres.

Les normes suivantes ont fait l'objet d'une révision :

- IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* et IFRS 11, *Partenariats* – afin de clarifier la façon dont une entreprise comptabilise une hausse de sa participation dans une entreprise commune répondant à la définition d'entreprise;
- IAS 12, *Impôts sur le résultat* – afin de clarifier le fait que toutes les incidences fiscales liées aux dividendes sont comptabilisées de manière uniforme avec les transactions qui ont généré le bénéfice distribuable – par exemple, dans le résultat net, dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres;
- IAS 23, *Coûts d'emprunt* – afin de clarifier le fait que les emprunts spécifiques, par exemple les fonds empruntés précisément pour financer la construction d'un actif admissible, sont transférés dans le portefeuille d'emprunt général une fois la construction de l'actif admissible achevée.

La Société a l'intention d'adopter ces modifications apportées lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice débutant le 29 septembre 2019. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de l'interprétation n'a pas encore été établie.

4. Regroupements d'entreprises

Le 18 novembre 2017, la Société a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Decacer en contrepartie d'un montant total de 43,0 millions de dollars (42,1 millions de dollars, déduction faite de la trésorerie acquise) (la « transaction relative à Decacer »). La Société a financé l'acquisition, y compris les coûts de la transaction, en effectuant un prélèvement sur la facilité de crédit modifiée de la Société de 315,0 millions de dollars.

Decacer est un important embouteilleur et distributeur de sirop d'érable de marque et de marque maison ainsi que de sucre d'érable établi à Dégelis, au Québec.

4. Regroupements d'entreprises (suite)

La Société a déterminé la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris en fonction de l'estimation provisoire la plus juste de la direction quant à leur juste valeur, après prise en compte de toutes les informations pertinentes disponibles à ce moment. À la date de présentation de l'information, la Société n'avait pas encore complété l'attribution du prix d'achat à l'égard des actifs nets identifiables et du goodwill. L'information pour confirmer la juste valeur de certains actifs et passifs doit toujours être obtenue. La répartition sera finalisée à mesure que la Société obtiendra plus d'informations.

Le tableau ci-dessous présente l'attribution du prix d'achat en fonction de la meilleure information disponible à ce jour.

Actifs identifiables acquis et passifs identifiables repris	\$
Trésorerie	928
Clients et autres débiteurs	3 832
Stocks	15 711
Charges payées d'avance	96
Immobilisations corporelles	8 131
Immobilisations incorporelles	8 507
Fournisseurs et autres créditeurs	(8 310)
Impôt sur le résultat à payer	(197)
Passifs d'impôt différé	(3 490)
Total des actifs nets acquis	25 208
Contrepartie totale transférée	42 989
Goodwill (note 11)	17 781
	\$
Facilité de crédit renouvelable	42 989
Contrepartie totale transférée	42 989

Les comptes clients se composent d'un montant brut de 3,8 millions de dollars, et il était attendu à la date d'acquisition qu'aucune tranche de ce montant ne serait irrécouvrable.

Le goodwill est principalement attribuable aux synergies attendues et à la main-d'œuvre regroupée, qui n'ont pas été comptabilisées de façon distincte, car elles ne satisfaisaient pas aux critères de comptabilisation comme immobilisations incorporelles identifiables. Le goodwill et les immobilisations incorporelles comptabilisés relativement à cette acquisition ne sont pas déductibles d'impôt.

4. Regroupements d'entreprises (suite)

Les résultats d'exploitation de Decacer sont inclus dans le secteur des produits de l'érable. Les résultats consolidés de la Société comprennent des ventes nettes de 4,9 millions de dollars et le résultat des activités d'exploitation lié à Decacer depuis la date d'acquisition se chiffre à 0,5 million de dollars. Si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} octobre 2017, les résultats consolidés de la Société auraient inclus des ventes nettes d'environ 10,6 millions de dollars et un résultat des activités d'exploitation d'environ 1,1 million de dollars, selon les meilleures estimations de la direction. Au moment d'estimer ces montants, la direction s'est appuyée sur l'hypothèse que les ajustements de la juste valeur survenus à la date d'acquisition auraient été les mêmes si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} octobre 2017.

Des coûts liés à l'acquisition de 0,7 million de dollars au titre des frais juridiques, des coûts de diligence raisonnable et d'autres frais ont été passés en charges en lien avec le regroupement d'entreprises susmentionné. Ces coûts ont été inscrits dans les charges administratives et de vente aux états consolidés du résultat net et du résultat global.

Au premier trimestre de l'exercice 2018, compte tenu de l'obtention d'informations supplémentaires pertinentes à l'égard de l'acquisition du 5 août 2017 de la totalité des actions émises et en circulation de LBMT, la Société a ajusté l'attribution du prix d'achat, ce qui a donné lieu à une hausse de 3,1 millions de dollars des clients et autres débiteurs, un montant correspondant ayant été porté au goodwill. À la date de présentation de l'information, la Société n'avait pas encore complété l'attribution du prix d'achat à l'égard des actifs nets identifiables et du goodwill. La répartition sera finalisée à mesure que la Société obtiendra plus d'informations.

5. Charges d'amortissement

Les charges d'amortissement ont été imputées aux états intermédiaires consolidés résumés non audités du résultat net et du résultat global de la façon suivante :

	Pour les trimestres clos les	
	30 décembre	31 décembre
	2017	2016
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles		
Coût des ventes	3 348	3 108
Charges administratives et de vente	108	104
	3 456	3 212
Amortissement des immobilisations incorporelles		
Charges administratives et de vente	687	53
Charges d'amortissement totales	4 143	3 265

6. Produits financiers et charges financières

Comptabilisés dans le bénéfice net :

	Pour les trimestres clos les	
	30 décembre	31 décembre
	2017	2016
	\$	\$
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt (note 9)	135	115
Produits financiers	135	115
Charges d'intérêts sur les débetures convertibles subordonnées non garanties, y compris la charge de désactualisation de 119 \$ (25 \$ en 2017) (note 14)	1 698	1 586
Intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	1 426	628
Amortissement des frais de financement différés	249	206
Autres charges d'intérêts	766	–
Charges financières	4 139	2 420
Charges financières nettes comptabilisées dans le bénéfice net	4 004	2 305

7. Liquidités soumises à des restrictions

Les liquidités soumises à des restrictions correspondent aux soldes pris en charge par la Société après avoir acquis la totalité des actions émises et en circulation de LBMT, en raison des événements suivants :

- Le 1^{er} décembre 2016, LBMT a fait l'acquisition de la totalité des actions de catégorie A émises et en circulation de Grand Nord, contre une contrepartie en trésorerie de 7,0 millions de dollars (laquelle a été entiercée) payable en versements trimestriels et conditionnelle à l'atteinte de cibles mensuelles et annuelles en matière de volume des ventes réalisées auprès d'un client particulier au cours des périodes de douze mois qui seront closes les 30 novembre 2017 et 2018. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle a été établie à 6,6 millions de dollars et a été calculée selon une prévision pondérée en fonction de la probabilité du paiement de la contrepartie conditionnelle et un taux d'actualisation de 3,45 %. Au 30 décembre 2017, la somme en trésorerie entiercée se chiffrait à 2,5 millions de dollars et la valeur comptable de la contrepartie conditionnelle à payer s'établissait à 3,0 millions de dollars (se reporter à la note 13, Autres passifs à long terme).

7. Liquidités soumises à des restrictions (suite)

- b) Le 26 août 2016, LBMT a fait l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Highland et un montant de 1,7 million de dollars (1,3 million de dollars US) a été inscrit à titre de solde du prix d'achat à payer. De ce solde à payer, 50 % ont été versés le 26 août 2017 et le reste doit être versé le 26 février 2018. La juste valeur du solde du prix d'achat à payer, à la date d'acquisition, se chiffrait à 1,7 million de dollars (1,3 million de dollars US) et a été calculée selon un taux d'actualisation de 3,14 %. Aux termes de la convention d'achat d'actions, le montant du solde du prix d'achat a été entiercé conformément à un accord d'entiercement et, au 30 décembre 2017, la somme en trésorerie entiercée se chiffrait à 0,8 million de dollars et la valeur comptable du solde du prix d'achat à payer s'établissait à 0,8 million de dollars (se reporter à la note 13, Autres passifs à long terme).

8. Stocks

Au cours du trimestre clos le 30 décembre 2017, la Société a comptabilisé, dans le coût des ventes, une dépréciation des stocks de néant (néant – 30 septembre 2017; 0,1 million de dollars – 31 décembre 2016) liée à des contrats déficitaires conformément à l'alinéa 66 de l'IAS 37.

9. Instruments financiers

Les informations concernant l'exposition aux risques, en particulier le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux actions, sont présentées dans les états financiers consolidés annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2017. L'exposition aux risques de la Société n'a pas changé de façon importante au cours du trimestre clos le 30 décembre 2017.

Pour ce qui est des actifs et des passifs financiers évalués au coût amorti au 30 décembre 2017, la Société a déterminé que la valeur comptable de ses actifs et passifs financiers à court terme avoisinait la juste valeur de ceux-ci en raison des durées relativement courtes de ces instruments.

Le détail des profits ou des pertes inscrits au cours de l'exercice dans le cadre de l'évaluation à la valeur de marché de tous les instruments financiers dérivés en circulation et instruments dérivés incorporés en circulation à la clôture du trimestre est fourni ci-après. Les montants au titre des contrats à terme normalisés sur le sucre (lesquels contrats sont des instruments financiers dérivés) dans ce tableau sont présentés après compensation des marges de variation payées aux courtiers ou reçues de ces derniers à la clôture de la période considérée. Les contrats à terme sur le gaz naturel et les contrats à terme normalisés sur le sucre ont été évalués à la valeur de marché au moyen des valeurs à la cote publiées pour ces marchandises, alors que les contrats de change à terme ont été évalués à la valeur de marché au moyen des taux publiés par l'institution financière constituant la contrepartie à ces contrats.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

9. Instruments financiers (suite)

Les calculs de la juste valeur des contrats sur le gaz naturel, des contrats de change à terme et du swap de taux d'intérêt comprennent un ajustement lié au risque de crédit de la Société ou de la contrepartie, selon le cas.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des instruments financiers dérivés de la Société au 30 décembre 2017, au 30 septembre 2017 et au 31 décembre 2016 :

	Actifs financiers		Passifs financiers	
	Courants	Non courants	Courants	Non courants
	30 décembre 2017		30 décembre 2017	
	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net				
Contrats à terme normalisés sur le sucre	221	44	–	–
Contrats de change à terme	1 191	984	–	–
Dérivés incorporés	–	–	23	–
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces				
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	–	–	3 735	2 231
Swap de taux d'intérêt	35	1 404	–	–
	1 447	2 432	3 758	2 231

	Actifs financiers		Passifs financiers		Actifs financiers		Passifs financiers	
	Courants	Non courants	Courants	Non courants	Courants	Non courants	Courants	Non courants
	30 septembre 2017		30 septembre 2017		31 décembre 2016		31 décembre 2016	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net								
Contrats à terme normalisés sur le sucre	93	–	–	37	–	60	102	–
Contrats de change à terme	–	1 280	2 712	–	525	819	–	–
Dérivés incorporés	–	–	74	–	394	–	–	–
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces								
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	–	–	3 826	2 344	–	–	2 070	3 605
Swap de taux d'intérêt	–	1 043	53	–	–	–	355	581
	93	2 323	6 665	2 381	919	879	2 527	4 186

9. Instruments financiers (suite)

	Montant imputé au coût des ventes Profit (perte) latent(e)		Montant imputé aux produits financiers (charges financières)		Pour les trimestres clos les Autres éléments du résultat global	
	30 décembre	31 décembre	30 décembre	31 décembre	30 décembre	31 décembre
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	1 231	(4 594)	–	–	–	–
Contrats de change à terme	1 333	(1 113)	–	–	–	–
Dérivés incorporés	51	722	–	–	–	–
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces						
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	883	848	–	–	(680)	963
Swap de taux d'intérêt	–	–	135	115	313	431
	3 498	(4 137)	135	115	(367)	1 394

Le tableau qui suit présente un sommaire des composantes des instruments de couverture des autres éléments du résultat global de la Société au 30 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 :

	Pour les trimestres clos les	
	30 décembre	31 décembre
	2017	2016
	\$	\$
(Perte nette) profit net sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie		
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	(680)	963
Swaps de taux d'intérêt	313	431
Impôt sur le résultat	97	(367)
(Perte) profit de couverture	(270)	1 027

Pour le trimestre clos le 30 décembre 2017, les dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie étaient considérés comme pleinement efficaces et aucune partie inefficace n'a été comptabilisée dans le résultat net.

Une tranche d'environ 0,8 million de dollars des pertes nettes présentées dans le cumul des autres éléments du résultat global devrait être reclassée dans le résultat net au cours des douze prochains mois.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

10. Autres actifs

	30 décembre 2017	30 septembre 2017	31 décembre 2016
	\$	\$	\$
Frais de financement différés nets	1 041	979	461
Autres	(7)	3	11
	1 037	982	472

Les frais de financement différés représentent les honoraires et frais liés à la négociation de l'accord de crédit de cinq ans. Les emprunts effectués aux termes de la facilité de crédit renouvelable sont des emprunts à court terme, et ils peuvent être remboursés en tout temps. Par conséquent, les frais de financement différés sont présentés séparément et ils ne sont pas imputés à la dette (se reporter à la note 12, Facilité de crédit renouvelable).

Au cours du trimestre, la Société a payé des frais de financement de 0,1 million de dollars afin de modifier la facilité de crédit renouvelable existante en prélevant des fonds supplémentaires aux termes de l'option accordéon (se reporter à la note 12, Facilité de crédit renouvelable).

Ces frais, ainsi que le solde impayé des frais de financement différés antérieurement, sont amortis sur la durée prorogée de la facilité de crédit renouvelable, qui vient à échéance le 28 juin 2022.

11. Goodwill

	30 décembre 2017	30 septembre 2017*	31 décembre 2016
	\$	\$	\$
Solde à l'ouverture de la période	320 130	229 952	229 952
Ajustement de l'attribution du prix d'achat liée à un exercice précédent	-	(3 098)	-
Entrées au moyen de regroupements d'entreprises	17 781	93 276	-
Solde à la clôture de la période	337 911	320 130	229 952

* Comprend l'ajustement de l'attribution du prix d'achat liée à un exercice précédent (se reporter à la note 4).

11. Goodwill (suite)

Recouvrabilité des unités génératrices de trésorerie (« UGT »)

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont affectés aux secteurs d'exploitation de la Société, lesquels représentent, au sein de la Société, les niveaux les plus bas auxquels le goodwill et les immobilisations incorporelles font l'objet d'un suivi pour les besoins de la gestion interne, de la façon suivante :

	30 décembre 2017	30 septembre 2017	31 décembre 2016
	\$	\$	\$
Sucre			
Goodwill	229 952	229 952	229 952
Produits de l'érable			
Goodwill	107 959	90 178*	–
Marques	3 790	2 410	–
	341 701	322 540	229 952

*Comprend l'ajustement de l'attribution du prix d'achat liée à un exercice précédent (se reporter à la note 4).

Au moment d'évaluer si le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet d'une dépréciation, la valeur comptable des secteurs (y compris le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie) est comparée à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable des secteurs correspond à la plus élevée entre leur valeur d'utilité et leur juste valeur, diminuée des coûts de la vente. La Société a effectué un test de dépréciation annuel à l'égard du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie au cours de l'exercice 2017, et les montants recouvrables estimés dépassaient la valeur comptable des secteurs. Par conséquent, aucune dépréciation n'a été relevée.

Valeur recouvrable

La méthode utilisée par la Société pour déterminer la valeur recouvrable des secteurs du sucre et des produits de l'érable est fondée sur les justes valeurs diminuées des coûts de la vente.

La juste valeur de chaque secteur se fonde sur un multiple du bénéfice appliqué au BAIIA ajusté attendu pour le prochain exercice, lequel tient compte du budget financier approuvé par la haute direction. Le multiple du bénéfice est obtenu à partir de données comparables du marché utilisées comme références.

12. Facilité de crédit renouvelable

Le 20 décembre 2017, la Société a modifié sa facilité de crédit renouvelable existante, accroissant ainsi le crédit mis à sa disposition de 40,0 millions de dollars en exerçant l'option accordéon intégrée dans la facilité de crédit renouvelable (les « emprunts supplémentaires effectués en vertu de l'option accordéon »). Compte tenu de sa facilité de crédit renouvelable modifiée et de ses emprunts supplémentaires effectués en vertu de l'option accordéon, la Société dispose d'un fonds de roulement totalisant 315,0 millions de dollars aux termes duquel elle peut emprunter des fonds au taux préférentiel, au TIOL ou au taux des acceptations bancaires, majoré de 20 à 250 points de base, si elle respecte certains ratios financiers. Certains actifs de la Société, notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, ont été donnés en garantie quant à la facilité de crédit renouvelable, y compris quelques actifs de LBMT. La facilité de crédit renouvelable modifiée arrivera à échéance le 28 juin 2022. Un montant total de 0,1 million de dollars a été versé en frais de financement.

Les montants suivants étaient impayés aux dates indiquées ci-après.

	30 décembre 2017	30 septembre 2017	31 décembre 2016
	\$	\$	\$
Montant impayé sur la facilité de crédit renouvelable			
Courant	87 500	20 000	30 000
Non courant	140 000	150 000	60 000
	227 500	170 000	90 000

Un montant de 140,0 millions de dollars est présenté comme étant non courant au 30 décembre 2017 étant donné que la Société ne prévoit pas l'acquitter au cours des douze prochains mois.

La valeur comptable de la facilité de crédit renouvelable avoisine la juste valeur de celle-ci, puisque les emprunts portent intérêt à des taux variables.

13. Autres passifs à long terme

	30 décembre 2017		30 septembre 2017		31 décembre 2016	
	Contrepartie conditionnelle à payer	Solde du prix d'achat à payer	Contrepartie conditionnelle à payer	Solde du prix d'achat à payer	Contrepartie conditionnelle à payer	Solde du prix d'achat à payer
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	4 469	822	-	-	-	-
Acquisition d'entreprises	-	-	5 573	5 735	-	-
Charge de désactualisation	34	6	22	9	-	-
Écart de conversion	-	6	-	(12)	-	-
Paiement effectué	(1 461)	-	(1 126)	(4 910)	-	-
Solde de clôture	3 042	834	4 469	822	-	-

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

13. Autres passifs à long terme (suite)

	30 décembre 2017		30 septembre 2017		31 décembre 2016	
	Contrepartie conditionnelle à payer	Solde du prix d'achat à payer	Contrepartie conditionnelle à payer	Solde du prix d'achat à payer	Contrepartie conditionnelle à payer	Solde du prix d'achat à payer
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Présentation sous les rubriques suivantes :						
Courant	3 042	834	3 881	822	-	-
Non courant	-	-	588	-	-	-
	3 042	834	4 469	822		

14. Débentures convertibles subordonnées non garanties

Les débentures convertibles en circulation sont présentées dans le tableau suivant :

	30 décembre 2017	30 septembre 2017	31 décembre 2016
	\$	\$	\$
Courant			
Quatrième série	-	-	50 000
Cinquième série	60 000	-	-
Conversion de débentures convertibles	-	-	(425)
Total de la valeur nominale	60 000	-	49 575
Moins les frais de financement différés	(372)	-	(111)
Moins la composante capitaux propres	(1 188)	-	-
Charge de désactualisation liée à la composante capitaux propres	994	-	-
Valeur comptable – courant	59 434	-	49 464
Non courant			
Cinquième série	-	60 000	60 000
Sixième série	57 500	57 500	-
Total de la valeur nominale	57 500	117 500	60 000
Moins les frais de financement différés	(2 561)	(3 121)	(759)
Moins la composante capitaux propres	(2 638)	(3 826)	(1 188)
Charge de désactualisation liée à la composante capitaux propres	116	991	803
Valeur comptable – non courant	52 417	111 544	58 856
Total de la valeur comptable	111 851	111 544	108 320

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2017, des débentures de quatrième série ont été converties par les porteurs en 65 384 actions ordinaires, pour une somme de 0,4 million de dollars.

La juste valeur des débentures de cinquième et de sixième séries s'établissait approximativement à 124,0 millions de dollars selon le cours de celles-ci.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

15. Capital social et autres composantes des capitaux propres

Au 30 décembre 2017, un total de 105 743 582 actions ordinaires (105 743 582 au 30 septembre 2017; 93 995 544 au 31 décembre 2016) étaient en circulation.

La Société a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action pour les trimestres clos le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016, comme suit :

	30 décembre 2017	31 décembre 2016
	\$	\$
Dividendes	9 517	8 460
	9 517	8 460

16. Bénéfice par action

Le rapprochement du bénéfice de base et du bénéfice dilué par action est le suivant :

	Pour les trimestres clos les	
	30 décembre 2017	31 décembre 2016
Bénéfice de base par action		
Bénéfice net	20 216 \$	13 552 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	105 743 582	93 868 140
Bénéfice de base par action	0,19 \$	0,14 \$
Bénéfice dilué par action		
Bénéfice net	20 216 \$	13 552 \$
Plus l'incidence des débetures convertibles subordonnées non garanties et des options sur actions	1 281	1 315
	21 497 \$	14 867 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (de base)	105 743 582	93 868 140
Plus l'incidence des débetures convertibles subordonnées non garanties et des options sur actions	15 465 602	16 195 776
	121 209 184	110 063 916
Bénéfice dilué par action	0,18 \$	0,14 \$

17. Rémunération fondée sur des actions

a) Rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres

La Société a réservé pour émission un total de 4 000 000 d'actions ordinaires (4 000 000 d'actions ordinaires – 30 septembre 2017; 4 000 000 d'actions ordinaires – 31 décembre 2016) d'un prix égal au cours moyen des opérations effectuées pendant les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution. Les options peuvent être exercées jusqu'à concurrence de 20 % des actions visées par les options par année, et ce, à partir de la date du premier anniversaire de l'attribution des options, et elles viendront à échéance après dix ans. Dans le cas d'une cessation d'emploi, d'une démission, d'un départ à la retraite, d'un décès ou d'une invalidité de longue durée, toutes les options sur les actions attribuées aux termes du régime d'options sur actions pour lesquelles les droits n'ont pas été acquis doivent faire l'objet d'une renonciation.

Le 4 décembre 2017, un total de 1 065 322 options sur actions ont été attribuées à certains hauts dirigeants et cadres supérieurs au prix de 6,23 \$ par action ordinaire.

Au premier trimestre de l'exercice 2017, un total de 360 000 options sur actions a été attribué à certains hauts dirigeants au prix de 6,51 \$ par action ordinaire. De plus, au premier trimestre de 2017, un total de 80 000 actions ordinaires (néant – 30 décembre 2017; 96 500 – 30 septembre 2017) a été émis par suite de l'exercice d'options sur actions aux termes du régime d'options sur actions, pour un produit total en trésorerie de 428 \$ (néant – 30 décembre 2017; 521 \$ – 30 septembre 2017), qui a été comptabilisé dans le capital social. Une valeur attribuée de 23 \$ (néant – 30 décembre 2017; 28 \$ – 30 septembre 2017) provenant du surplus d'apport a également été inscrite.

La charge de rémunération est amortie sur le délai d'acquisition des droits sur les actions correspondantes visées par les options, et elle est constatée dans les charges administratives et de vente, avec une hausse compensatoire inscrite au surplus d'apport. La Société a comptabilisé une charge de 34 \$ pour le trimestre clos le 30 décembre 2017 (une charge de 11 \$ pour le trimestre clos le 31 décembre 2016).

Le tableau suivant présente un sommaire du régime d'options sur actions en date du 30 décembre 2017 :

Prix d'exercice par option	Nombre d'options en circulation au 30 septembre 2017	Options attribuées durant la période	Options exercées durant la période	Options ayant fait l'objet d'une renonciation durant la période	Nombre d'options en circulation au 30 décembre 2017	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée	Nombre d'options pouvant être exercées
4,59 \$	830 000	–	–	–	830 000	7,40	320 000
5,61 \$	80 000	–	–	–	80 000	4,20	80 000
6,23 \$	–	1 065 322	–	–	1 065 322	9,92	–
6,51 \$	360 000	–	–	–	360 000	8,92	72 000
	1 270 000	1 065 322	–	–	2 335 322	s. o.	472 000

17. Rémunération fondée sur des actions (suite)

a) Rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres (suite)

Le nombre d'options en circulation détenues par les principaux dirigeants s'élevait à 2 335 322 au 30 décembre 2017 et à 1 270 000 au 30 septembre 2017 (se reporter à la note 19).

Les justes valeurs, aux dates d'évaluation, ont été déterminées à l'aide du modèle d'évaluation d'options Black-Scholes. La volatilité attendue est évaluée en tenant compte de la volatilité historique moyenne du prix des actions. Les données utilisées pour évaluer les justes valeurs des attributions dans le cadre des régimes de paiements fondés sur des actions au cours du premier trimestre de l'exercice 2018 sont les suivantes :

Total de la juste valeur des options	373 \$
Prix de l'action	6,31 \$
Prix d'exercice	6,23 \$
Volatilité attendue (volatilité moyenne pondérée)	16,194 % à 17,640 %
Durée de vie de l'option (durée de vie moyenne pondérée attendue)	de 4 à 6 ans
Dividendes attendus	5,71 %
Taux d'intérêt sans risque moyen pondéré (fondé sur les obligations d'État)	de 1,647 % à 1,760 %

b) Rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie

i) Droits à l'appréciation d'actions

Au premier trimestre de l'exercice 2017, un régime de droits à l'appréciation d'actions a été créé aux termes du régime d'options sur actions existant. En vertu du régime, le bénéficiaire de l'attribution a droit à un paiement en trésorerie calculé en fonction de l'augmentation du prix de l'action ordinaire de la Société entre la date d'attribution et la date de règlement. Au premier trimestre de l'exercice 2017, un total de 125 000 droits à l'appréciation d'actions a été attribué à un haut dirigeant au prix de 6,51 \$.

La charge de rémunération est amortie sur le délai d'acquisition des droits sur les actions correspondantes visées par les options, et elle est constatée dans les charges administratives et de vente, un crédit compensatoire étant inscrit au passif. La Société a comptabilisé une charge de 3 \$ pour le trimestre clos le 30 décembre 2017 (charge de 2 \$ pour le trimestre clos le 31 décembre 2016). Au 30 décembre 2017, le passif lié aux droits à l'appréciation d'actions s'élevait à 19 \$ (15 \$ au 30 septembre 2017; 2 \$ au 31 décembre 2016).

Le tableau suivant présente un sommaire du régime de droits à l'appréciation d'actions en date du 30 décembre 2017 :

Prix par unité	Nombre d'unités en circulation au 30 septembre 2017	Unités attribuées durant la période	Unités exercées durant la période	Unités ayant fait l'objet d'une renonciation durant la période	Unités en circulation au 30 décembre 2017	Nombre d'unités pouvant être exercées
6,51 \$	125 000	-	-	-	125 000	-

17. Rémunération fondée sur des actions (suite)

b) Rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie (suite)

i) Droits à l'appréciation d'actions (suite)

Les justes valeurs, aux dates d'évaluations, ont été déterminées à l'aide du modèle d'évaluation d'options Black-Scholes. La volatilité attendue est évaluée en tenant compte de la volatilité historique moyenne du prix des actions. Les données utilisées pour évaluer les justes valeurs des droits à l'appréciation d'actions au cours du premier trimestre de l'exercice 2018 sont les suivantes :

Options attribuées le 5 décembre 2016	Date d'attribution	Évaluation en date du 30 décembre 2017
Total de la juste valeur des droits à l'appréciation d'actions	53 \$	40 \$
Prix de l'action	6,63 \$	6,32 \$
Prix d'exercice	6,51 \$	6,51 \$
Volatilité attendue (volatilité moyenne pondérée)	de 16,520 % à 18,670 %	de 15,937 % à 17,085 %
Durée de vie des options (durée de vie moyenne pondérée attendue)	de 2 à 6 ans	de 2 à 6 ans
Dividendes attendus	5,43 %	5,70 %
Taux d'intérêt sans risque moyen pondéré (fondé sur les obligations d'État)	de 0,740 % à 1,160 %	1,773 % à 1,997 %

La volatilité attendue reflète l'hypothèse à l'effet que la volatilité historique sur une période similaire à celle de la durée de vie des droits à l'appréciation d'actions est une indication des tendances à venir, ce qui peut ne pas nécessairement représenter l'issue réelle.

ii) Unités d'actions liées à la performance (« UAP »)

Au cours du trimestre, un régime d'UAP a été créé en faveur des hauts dirigeants. Au 30 décembre 2017, 224 761 UAP avaient été attribuées et étaient toujours en circulation. Les droits à ces UAP deviendront acquis à la fin du cycle de performance 2017-2020, en fonction de l'atteinte des cibles de rendement total pour l'actionnaire fixées par le comité des ressources humaines et de la rémunération et du conseil d'administration de la Société. À la fin d'un cycle de performance, le conseil d'administration de la Société déterminera, et seulement si des conditions financières figurant parmi les conditions d'acquisition, en même temps que la publication des résultats financiers et/ou d'exploitation de la Société pour l'exercice clos à la fin du cycle de performance, si les conditions d'acquisition des droits aux UAP attribués à un participant relativement à ce cycle de performance ont été remplies. En fonction du degré de réalisation des conditions d'acquisition, entre 0 % et 200 % des droits aux UAP deviendront acquis.

Le conseil d'administration de la Société peut, à sa discrétion, déterminer que la totalité ou une partie des droits aux UAP attribués à un participant dont les conditions n'ont pas été respectées seront acquis par ce participant.

17. Rémunération fondée sur des actions (suite)

b) Rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie (suite)

ii) Unités d'actions liées à la performance (« UAP ») (suite)

La valeur du paiement à faire à chaque participant correspondra au produit des éléments suivants : le nombre d'UAP attribuées au participant dont les droits ont été acquis, multiplié par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (la « TSX ») pour les cinq jours de bourse qui précèdent immédiatement le jour où la Société aura versé la valeur au participant aux termes du régime d'UAP et cette date ne sera en aucun cas ultérieure au 31 décembre de la troisième année civile qui suit l'année civile au cours de laquelle les UAP ont été attribuées.

Une charge de 100 \$ a été comptabilisée pour le trimestre clos le 30 décembre 2017 (néant – 30 septembre 2017; néant – 31 décembre 2016) dans les charges administratives et de vente, un crédit compensatoire ayant été inscrit au passif. Au 30 décembre 2017, le passif lié aux UAP s'élevait à 100 \$ (néant au 30 septembre 2017; néant au 31 décembre 2016).

18. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	30 décembre 2017	31 décembre 2016	30 septembre 2017	1 ^{er} octobre 2016
	\$	\$	\$	\$
Transactions sans effet de trésorerie				
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles incluses dans les fournisseurs et autres créditeurs	1 598	1 211	247	135
Crédit d'impôt à l'investissement compris dans l'impôt sur le résultat à payer	–	–	–	220

19. Principaux dirigeants

Les membres du conseil d'administration, ce qui comprend le président ainsi que tous les vice-présidents, sont réputés être les principaux dirigeants de la Société. Le tableau suivant fait état de la charge de rémunération des principaux dirigeants :

	Pour les trimestres clos les	
	30 décembre 2017	31 décembre 2016
	\$	\$
Salaires et avantages à court terme	656	981
Allocations de présence des membres du conseil d'administration	230	131
Avantages postérieurs à l'emploi	35	35
Rémunération fondée sur des actions	34	11
	955	1 158

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

19. Principaux dirigeants (suite)

De plus amples renseignements sur la rémunération de chacun des administrateurs sont fournis dans la circulaire de sollicitation de procurations annuelle de la direction.

20. Charges liées au personnel

	Pour les trimestres clos les	
	30 décembre 2017	31 décembre 2016
	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	22 112	18 970
(Produits) charges liées aux régimes à prestations définies ¹⁾	(368)	1 224
Charges liées aux régimes à cotisations définies	759	753
Rémunération fondée sur des actions	34	11
	22 537	20 958

- 1) Le 16 octobre 2017, l'Alberta Treasury Board and Finance a approuvé une modification au régime horaire de l'Alberta qui a entraîné l'élimination de la réserve pour suppléments futurs et des revenus de placement cumulatifs connexes, à compter du 1^{er} janvier 2017. Par conséquent, un revenu de retraite de 1,5 million de dollars a été comptabilisé au cours du trimestre.

Les charges liées au personnel ont été passées en charges dans les états intermédiaires consolidés résumés non audités du résultat net et inscrites à l'actif des états intermédiaires consolidés résumés non audités de la situation financière de la façon suivante :

	Pour les trimestres clos les	
	30 décembre 2017	31 décembre 2016
	\$	\$
Coût des ventes	17 423	17 505
Charges administratives et de vente	4 644	3 055
Frais de distribution	357	346
	22 424	20 906
Immobilisations corporelles	113	52
	22 537	20 958

21. Informations sectorielles

La Société compte deux secteurs d'exploitation et à présenter, soit les secteurs du sucre et des produits de l'érable. La principale activité du secteur du sucre consiste à raffiner, à emballer et à commercialiser les produits du sucre. Le secteur des produits de l'érable transforme du sirop d'érable pur et fabrique des produits dérivés de l'érable. Les secteurs à présenter sont gérés de façon indépendante, puisqu'ils requièrent des technologies et des ressources financières différentes. La performance est évaluée en fonction des marges brutes et du résultat des activités d'exploitation des secteurs. Ces mesures sont incluses dans les rapports de gestion internes examinés par le président et chef de la direction de la Société, et la direction est d'avis que ces informations sont les plus pertinentes pour évaluer les résultats sectoriels.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

21. Informations sectorielles (suite)

Les transactions intervenues entre les secteurs à présenter comprennent les intérêts à recevoir (à payer) qui sont éliminés au moment de la consolidation.

	Pour le trimestre clos le 30 décembre 2017			
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits	155 764	49 119	–	204 883
Coût des ventes	119 737	42 033	–	161 770
Marge brute	36 027	7 086	–	43 113
Amortissements	3 220	923	–	4 143
Résultat des activités d'exploitation	28 972	3 041	(328)	31 685
Total des actifs	756 225	264 728	(164 545)	856 408
Total des passifs	(919 450)	(221 871)	629 634	(511 687)
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles	4 242	164	–	4 406

	Pour le trimestre clos le 31 décembre 2016			
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits	159 604	–	–	159 604
Coût des ventes	131 428	–	–	131 428
Marge brute	28 176	–	–	28 176
Amortissements	3 265	–	–	3 265
Résultat des activités d'exploitation	20 793	–	(197)	20 596
Total des actifs	618 145	–	515	618 660
Total des passifs	(787 268)	–	441 144	(346 124)
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles	2 373	–	–	2 373

Les produits proviennent de clients situés dans les zones géographiques suivantes :

	Pour les trimestres clos les	
	30 décembre 2017	31 décembre 2016
	\$	\$
Canada	156 795	149 907
États-Unis	29 712	5 571
Autres	18 376	4 126
	204 883	159 604